

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes de « CAP OBLIG SICAV », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « CAP OBLIG SICAV », qui comprennent le bilan au 30 juin 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 22.694.065 DT et un résultat net de la période du deuxième trimestre 2020 s'élevant à 281.287 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « CAP OBLIG SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2020 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur les points suivants :
 - Au cours du deuxième trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en bons de trésor assimilables, emprunts obligataires et parts des OPCVM à des taux en deçà de la limite minimale de 50% de l'actif sans excéder 80%, fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2020, ce taux est de l'ordre de 37,14%.
 - Au cours du deuxième trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 30% de l'actif, fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2020, ce taux est de l'ordre de 39,47%.

- Au cours du deuxième trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2020, ce taux est de l'ordre de 23,37%.
 - Au cours du deuxième trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme ainsi qu'en disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 50% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2020, ce taux est de l'ordre de 62,84%.
 - Au cours du deuxième trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en des titres émis par l'« ATB », en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Au 30 juin 2020, ce taux est de l'ordre de 26,62%.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
 - Dans le contexte de la crise sanitaire et économique actuelle engendrée par l'émergence du COVID-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020, un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises par le gouvernement Tunisien pour faire face à cette pandémie dont principalement le confinement sanitaire total annoncé à partir du 22 mars 2020.

Les baisses d'activités et les mesures prises par le gouvernement auront potentiellement un impact sur les états financiers de la société en 2020.

La société « CAP OBLIG SICAV », compte tenu du caractère récent de la pandémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des états financiers trimestriels de la société, la direction de la société gestionnaire n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 30 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
ARRETE AU 30/06/2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	4.1	8 442 263	9 778 894
AC1a Actions et valeurs assimilées	1 108 281	953 611	860 578
AC1b Obligations et valeurs assimilées	7 333 982	8 825 283	6 956 514
AC2 - Placements monétaires et disponibilités	4.3	14 285 649	10 242 818
AC2a Placements monétaires	13 503 327	8 522 157	11 528 281
AC2b Disponibilités	782 322	1 720 661	894 974
AC3 - Créances d'exploitation		-	-
AC4 - Autres actifs		5 109	-
Total Actif		22 733 021	20 021 712
		20 240 347	
<u>PASSIF</u>			
PA1 Opérateurs créditeurs	4.5	15 746	14 927
PA2 Autres créateurs divers	4.6	23 210	21 358
Total Passif		38 956	36 285
		36 578	
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 Capital	4.7	22 016 433	19 431 306
CP2 - Sommes distribuables		677 632	554 121
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		168	109
CP2b Sommes distribuables de la période		677 464	554 012
Actif Net		22 694 065	19 985 427
		20 203 769	
Total Passif et Actif Net		22 733 021	20 021 712
		20 240 347	

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2020 AU 30/06/2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Exercice Clos le 31/12/2019
	En TND					
PR1 - Revenus du portefeuille Titres	4.2	121 232	222 788	131 621	289 782	530 970
PR1a Dividendes		-	-	-	-	-
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		121 232	222 788	131 621	289 782	530 970
PR2 Revenus des placements monétaires	4.4	196 727	485 973	207 074	355 603	881 290
Total Revenus des Placements		317 959	708 761	338 695	645 385	1 412 260
CH1 Charges de gestion des placements	4.8	(44 831)	(91 973)	(43 989)	(87 876)	(182 595)
Revenus Nets des Placements		273 128	616 788	294 706	557 509	1 229 665
CH2 Autres charges	4.9	(5 886)	(12 364)	(5 790)	(11 850)	(24 417)
Résultat d'Exploitation		267 242	604 424	288 916	545 659	1 205 248
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		97 251	73 040	27 208	8 353	(40 351)
Sommes distribuables de la Période		364 493	677 464	316 124	554 012	1 164 897
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(97 251)	(73 040)	(27 208)	(8 353)	40 351
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(2 248)	(1 672)	689	2 499	7 378
Frais de négociation des titres		-	(1 426)	-	-	-
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		16 293	25 768	7 084	95 335	114 104
Résultat Net de la Période		281 287	627 094	296 689	643 493	1 326 730

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2020 AU 30/06/2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	En TND	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Exercice Clos le 31/12/2019
AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		281 287	627 094	296 689	643 493	1 326 730
AN1a - Résultat d'exploitation		267 242	604 424	288 916	545 659	1 205 248
AN1b - Variation des plus-moins values potentielles /titres		(2 248)	(1 672)	689	2 499	7 378
AN1c - Plus -moins values réalisées sur cessions de titres		16 293	25 768	7 084	95 335	114 104
AN1d - Frais de négociation de titres		-	(1 426)	-	-	-
AN2 - Distribution de dividendes		(845 319)	(845 319)	(730 957)	(730 957)	(730 957)
AN3 - Transactions sur le capital		3 435 058	2 708 521	1 758 204	(456 089)	(920 984)
AN3a Souscriptions		13 104 854	19 000 752	18 982 385	24 845 002	36 754 698
CSS Capital		12 773 952	18 284 130	18 435 832	23 985 024	35 346 526
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables		8 362	9 694	97 065	101 879	169 093
RSD Régularisation des sommes distribuables		322 540	706 928	449 488	758 099	1 239 079
AN3b Rachats		(9 669 796)	(16 292 231)	(17 224 181)	(25 301 091)	(37 675 682)
CSR Capital		(9 160 023)	(15 331 454)	(16 579 837)	(24 218 996)	(35 993 265)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables		(5 430)	(7 372)	(87 562)	(94 297)	(164 933)
RSD Régularisation des sommes distribuables		(504 343)	(953 405)	(556 782)	(987 798)	(1 517 484)
Variation de l'actif net		2 871 026	2 490 296	1 323 936	(543 553)	(325 211)
AN4 - Actif net						
AN4a Début de période		19 823 039	20 203 769	18 661 491	20 528 980	20 528 980
AN4b Fin de période		22 694 065	22 694 065	19 985 427	19 985 427	20 203 769
AN5 - Nombre d'actions						
AN5a Début de période		181 648	188 184	173 824	194 619	194 619
AN5b Fin de période		217 369	217 369	192 291	192 291	188 184
Valeur liquidative		104,403	104,403	103,933	103,933	107,362
AN6 - Taux de rendement annualisé (%)		5,40%	6,05%	5,80%	6,56%	6,50%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30 juin 2020 de bons de trésor assimilables, titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2020 à 8.442.263 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées		7 188 941	7 333 982	32,32%
Emprunts d'Etat		1 932 295	1 969 870	8,68%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 000 000	1 001 536	4,41%
BTA 6 % 10/2023	1 050	932 295	968 334	4,27%
Emprunts de sociétés		5 256 646	5 364 112	23,64%
ATB 2007/1	3 000	56 250	56 653	0,25%
ATL 2013/2	8 000	160 000	165 767	0,73%
ATL 2015/2	5 000	93 480	95 560	0,42%
ATL 2017/1	5 000	200 000	203 576	0,90%
Attijari Leasing 2015/2	5 000	93 660	96 840	0,43%
Attijari Bank Sub 2015	5 000	100 000	103 964	0,46%
ABC 2020/1	10 000	1 000 000	1 002 168	4,42%
BTE 2010/1	2 000	20 000	21 047	0,09%
BTE 2016	10 000	400 000	410 224	1,81%
CIL 2013/1	2 000	40 000	41 318	0,18%
CIL 2015/2	3 500	70 000	72 867	0,32%
CIL 2016/1	2 500	50 000	50 378	0,22%
CIL 2016/2	5 000	200 000	204 492	0,90%
HL 2015/1 CB	10 000	357 556	361 820	1,59%
HL 2017/3	3 500	210 000	215 765	0,95%
HL 2017/2	3 500	210 000	222 536	0,98%
HL SUB 2015/1	3 000	60 000	62 218	0,27%
HL 2015/2	9 000	170 700	173 566	0,76%
HL SUB 2018/1	3 500	210 000	211 520	0,93%
HL 2018/2	1 000	80 000	82 483	0,36%
TL 2014/1	10 000	200 000	202 064	0,89%
TL 2018/1	3 500	210 000	212 013	0,93%
TL 2014/2	13 000	520 000	537 638	2,37%
TLF 2019/1	2 500	200 000	200 150	0,88%
UIB SUB 2016	5 000	200 000	205 724	0,91%
UIB 2009/1	2 500	125 000	130 594	0,58%
UIB 2011/1	1 000	20 000	21 167	0,09%
Titres OPCVM		1 100 690	1 108 281	4,88%
FCP SALAMETT CAP	64 789	1 100 690	1 108 281	4,88%
Total Portefeuille Titres		8 289 631	8 442 263	37,20%

Les titres ayant connu des mouvements au cours du deuxième trimestre 2020 se présentent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-04-2020	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus / moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30-06-2020
Obligations et Valeurs assimilées	3 546 856	1 000 000	1 268 750	1 263 050	5 700	3 283 806
Emprunts d'Etat	1 250 000	-	250 000	250 000	-	1 000 000
EMP NAT 2014 Cat C	1 250 000	-	250 000	250 000	-	1 000 000
Emprunts de Sociétés	2 296 856	1 000 000	1 018 750	1 013 050	5 700	2 283 806
ABC 2020/1	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000
TL 2014/1	400 000	-	200 000	200 000	-	200 000
ATB 2007/1	75 000	-	18 750	18 750	-	56 250
UIB SUB 2015	60 000	-	60 000	60 000	-	-
CIL 2015/1	194 300	-	200 000	194 300	5 700	-
CIL 2016/1	100 000	-	50 000	50 000	-	50 000
TLF 2019/1	250 000	-	50 000	50 000	-	200 000
TL 2018/1	280 000	-	70 000	70 000	-	210 000
HL SUB 2018/1	280 000	-	70 000	70 000	-	210 000
HL 2015/1 CA	100 000	-	100 000	100 000	-	-
HL 2015/1 CB	557 556	-	200 000	200 000	-	357 556
Titre des OPCVM	410 783	1 200 039	520 724	510 131	10 593	1 100 690
FCP SALAMETT CAP	410 783	1 200 039	520 724	510 131	10 593	1 100 690
Total	3 957 639	2 200 039	1 789 474	1 773 181	16 293	4 384 496

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 janvier 2020 au 30 juin 2020 totalisent 222.788 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des Obligations de Sociétés	93 391	176 069	113 021	235 747	444 919
Revenus des Emprunts d'Etat	27 842	46 719	18 600	54 035	86 051
Total	121 232	222 788	131 621	289 782	530 970

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 juin 2020 à 13.503.327 DT contre 8.522.157 DT au 30 juin 2019. Le détail des placements monétaires à la date du 30 juin 2020 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% de l'Actif Net
Placements à Terme			
PLT 03/08/2020 ATB 3 mois à 11%	2 500 000	2 528 404	11,14%
PLT 20/09/2020 ATB 3 mois à 7.80%	2 000 000	2 002 500	8,82%
Certificats de Dépôt			
CD_10%_04/08/2020 AIL 70 jours	984 741	991 117	4,37%
CD_11%_12/07/2020 BH LEASING 90 jours	978 589	993 859	4,38%
CD_10%_21/07/2020 AIL 70 jours	984 741	993 597	4,38%
CD_7.80%_09/07/2020 ATB 10 jours	3 495 081	3 496 066	15,41%
CD_7.80%_05/07/2020 ATB 10 jours	2 495 676	2 497 784	11,01%
Total	13 438 829	13 503 327	59,50%

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 485.973 DT pour la période allant du 01 janvier 2020 au 30 juin 2020 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du deuxième trimestre 2020.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des Placements à Terme	70 177	158 061	67 824	104 704	281 199
Revenus des Certificats de Dépôt	126 549	327 912	139 250	250 899	600 091
Total	196 727	485 973	207 074	355 603	881 290

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 15.746 DT au 30 juin 2020 contre 14.927 DT au 30 juin 2019.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/06/2020	Valeur au 30/06/2019	Valeur au 31/12/2019
TCL à payer	275	270	294
Retenue à la Source	21 170	19 416	19 417
Redevance CMF	1 765	1 672	1 700
Total	23 210	21 358	21 411

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 avril 2020 au 30 juin 2020 s'élève à 2.871.026 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	3 630 906
Variation de la part Revenu	(759 880)
Variation de l'Actif Net	2 871 026

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2020 se détaillent comme suit :

	Capital au 31/03/2020	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/06/2020
Montant	18 377 512	12 773 952	(9 160 023)	21 991 441(*)
Nombre de titres	181 648	126 261	90 540	217 369
Nombre d'actionnaires	507	120	95	532

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2020. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2020 au 30-06-2020).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/06/2020
Capital sur la base part de capital de début de période	21 991 441
Variation des +/- values potentielles sur titres	(1 672)
+/- values réalisées sur cession de titres	25 768
Frais de négociation de titre	(1 426)
Régul des sommes non distribuables de la période	2 322
Capital au 30.06.2020	22 016 433

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du Gestionnaire	44 831	91 973	43 989	87 876	182 595
Total	44 831	91 973	43 989	87 876	182 595

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2020 s'élève à 44.831 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Redevance CMF	5 023	10 305	4 929	9 846	20 458
TCL	863	1 859	861	1 804	3 759
Autres impôts et taxes	-	200	-	200	200
Total	5 886	12 364	5 790	11 850	24 417